

Relations Presse :

Victoire Grux
Tél. : +33 6 04 52 16 55
victoire.grux@capgemini.com

Relations Investisseurs :

Vincent Biraud
Tél. : +33 1 47 54 50 87
vincent.biraud@capgemini.com

Douzième plan d'actionnariat salarié de Capgemini : rachat d'actions pour neutraliser la dilution

Paris, le 7 octobre 2025 – Dans le cadre de son douzième plan d'actionnariat salarié (ESOP), [Capgemini](#) annonce le lancement du rachat d'actions visant à neutraliser la dilution actionnariale associée à ce plan. Cette annonce fait suite à celle du 11 septembre 2025 concernant le lancement de ce plan ESOP et à la décision du Conseil d'administration de Capgemini SE d'autoriser une enveloppe dédiée au rachat d'actions, distincte de l'enveloppe pluriannuelle de 2 milliards d'euros annoncée le 30 juillet 2025.

Capgemini SE a conclu le 7 octobre 2025 un accord de rachat d'actions avec un prestataire de services d'investissement, qui est également l'institution structurant le plan d'actionnariat salarié. Capgemini s'est ainsi engagé à racheter ses propres actions, dans la limite de 2,7 millions d'actions et d'un prix de rachat moyen maximum de 250 euros par action, en vue de leur annulation. Cette opération s'inscrit dans le cadre des autorisations accordées par l'Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2025, et les principales modalités de ce contrat sont détaillées en annexe du présent communiqué de presse.

Avec cette opération, Capgemini affecte par anticipation le produit de ce plan d'actionnariat salarié, qui prend la forme d'une augmentation de capital réservée aux salariés, au rachat d'actions existantes. Cette opération de rachat d'actions vise à neutraliser la dilution actionnariale résultant de l'augmentation de capital et aura lieu avant le 18 décembre 2025, date à laquelle l'augmentation de capital prendra effet. À cette date, l'actionnariat salarié sera augmenté d'un maximum de 2,7 millions d'actions (représentant 1,58 % du capital social existant), sans incidence significative sur la trésorerie du Groupe et sans dilution significative des actionnaires existants.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse est susceptible de contenir des informations prospectives. Ces informations peuvent comprendre des projections, des estimations, des hypothèses, des informations concernant des projets, des objectifs, des intentions et/ou des attentes portant sur des résultats financiers futurs, des événements, des opérations, le développement de services et de produits futurs, ainsi que des informations relatives à des performances ou à des événements futurs. Ces informations prospectives sont généralement reconnaissables à l'emploi des termes « s'attendre à », « anticiper », « penser que », « avoir l'intention de », « estimer », « prévoir », « projeter », « pourrait », « devrait » ou à l'emploi de la forme négative de ces termes et à d'autres expressions de même nature. La direction de Capgemini considère actuellement que ces informations prospectives traduisent des attentes raisonnables ; la société alerte cependant les investisseurs sur le fait que ces informations prospectives sont soumises à des risques et incertitudes (y compris, notamment, les risques identifiés dans le Document d'Enregistrement Universel de



Capgemini, disponible sur le site internet de Capgemini), étant donné qu'elles ont trait à des événements futurs et dépendent des circonstances futures dont la réalisation est incertaine et qui peuvent différer de ceux anticipés, souvent difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Capgemini. Les résultats et les événements réels sont susceptibles de différer significativement, de ceux qui sont exprimés, impliqués ou projetés dans les informations prospectives. Les informations prospectives ne donnent aucune garantie de réalisation d'événements ou de résultats futurs et n'ont pas cette vocation. Capgemini ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les informations prospectives sous réserve de ses obligations légales.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre d'instruments financiers au public et ne contient pas d'invitation ou d'incitation à investir dans des instruments financiers en France, aux États-Unis ou n'importe quel autre pays.

À PROPOS DE CAPGEMINI

Capgemini, partenaire de la transformation business et technologique de ses clients, les accompagne dans leur transition vers un monde plus digital et durable, tout en créant un impact positif pour la société. Le Groupe, responsable et multiculturel, rassemble 350 000 collaborateurs dans plus de 50 pays. Depuis plus de 55 ans, ses clients lui font confiance pour répondre à l'ensemble de leurs besoins grâce à la technologie. Capgemini propose des services et solutions de bout en bout, allant de la stratégie et du design jusqu'à l'ingénierie, en tirant parti de ses compétences de pointe en intelligence artificielle et IA générative, en cloud, et en data, ainsi que de son expertise sectorielle et de son écosystème de partenaires. Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 22,1 milliards d'euros en 2024.

Get the Future You Want* | www.capgemini.com

**Capgemini, le futur que vous voulez*

* * *

*

ANNEXE

Principales conditions de l'accord de rachat d'actions

Capgemini SE s'engage à racheter ses propres actions dans la limite de 2 700 000 actions et d'un prix de rachat moyen maximum de 250 euros par action, en vue de les annuler. Le prix par action à payer sera calculé sur la base de la moyenne pondérée des cours quotidiens de l'action sur une période maximale de 20 jours de bourse à compter du 9 octobre 2025, correspondant à la période de fixation du prix de référence des actions à émettre dans le cadre du nouveau plan d'actionnariat salarié.

Les opérations de rachat d'actions par le prestataire de services d'investissement dans le cadre de cette convention prendront fin au plus tard le 5 novembre 2025.